



**Passerelles
Numériques**

Un passeport pour la vie

GUIDE PRATIQUE IFI - DONS 2023

Ensemble, offrons leur un passeport pour la vie !



Passerelles Numériques - 31, rue de l'Ourcq 75019 Paris - www.passerellesnumeriques.org

Contact : Karyn MIKKELSEN-TILLET - karyn.mikkelsen-tillet@passerellesnumeriques.org

JE SUIS ASSUJETTI A L'IFI

Si vous êtes assujetti à l'IFI, vous avez la possibilité de réduire votre IFI en faisant un don à une Fondation reconnue d'utilité publique.

75 % du montant de votre don peut être déduit, dans la limite de 50 000 euros (soit un don de 66 667 euros).

Ce dispositif vous offre l'opportunité de maintenir votre niveau de générosité, voire de l'augmenter.

RÉDUISEZ VOTRE IFI À ZÉRO

Vous pouvez utiliser votre avantage fiscal au maximum et **réduire votre IFI à zéro** :

Montant de votre IFI initial	Vous donnez à la Fondation	Vous déduisez de votre IFI	Cela vous coûte réellement	Montant de votre IFI in fine
187 €	250 €	187,50 €	62,50 €	0 €
2 250 €	3 000 €	2 250 €	750 €	0 €
8 250 €	11 000 €	8 250 €	2 750 €	0 €
18 750 €	25 000 €	18 750 €	6 250 €	0 €
49 500 €	66 000 €	49 500 €	16 500 €	0 €

Calcul :

Montant de votre don = montant de votre IFI / 0,75

M. et Mme Martin doivent payer 3 000 € d'Impôt sur la Fortune Immobilière. Ils souhaitent donner à la Fondation Amanjaya. Afin de réduire leur impôt à zéro, ils décident de faire un don de 4 000 €.

Vos dons ont un réel **impact** :

250 € soit 62,5 € après défiscalisation	2 800 € soit 700 € après défiscalisation	13 000 € soit 3 250 € après défiscalisation	30 000 € soit 7 500 € après défiscalisation	66 000 € soit 16 500 € après défiscalisation
Le coût des repas pour 10 étudiants pendant un mois au Vietnam	Le coût total pour accueillir et former un étudiant pendant un an	Les frais d'accompagnement à la recherche de stage / d'emploi pour 35 étudiants au Vietnam	Les frais de vie (nourriture, logement...) pour 72 étudiants au Cambodge pendant un an	Les coûts de formation de 96 étudiants aux Philippines pendant un an

La déclaration IFI est couplée à votre déclaration sur le revenu.
Pour plus de détails, merci de vous référer au calendrier situé au dos du livret.

Un avantage fiscal réservé aux Fondations reconnues d'utilité publique

Depuis 2008, Passerelles Numériques est soutenue par la Fondation Amanjaya, fondation sous l'égide de la Fondation de France, reconnue d'utilité publique.

**Fondation
Amanjaya**

La Fondation Amanjaya a pour mission de soutenir des projets visant à offrir un accès à l'éducation à des jeunes issus des populations les plus défavorisées.

JE SOUHAITE RÉPARTIR MA DEDUCTION FISCALE ENTRE MON IFI ET MON IR

Votre don n'est pas cumulable sur les deux impôts.

Cependant, vous avez la possibilité de le répartir sur les deux impôts de manière à optimiser votre réduction fiscale. Ainsi, si vous n'utilisez pas la totalité de votre réduction au titre de l'IFI, vous pouvez reporter l'excédent non déduit sur votre impôt sur le revenu.

M. et Mme Martin ont fait un don de 10 000 € à la Fondation. Il paient toujours 3 000 € d'IFI. Afin d'optimiser leur réduction fiscale, il décident de déclarer 4 000 € sur leur déclaration IFI (déductible à 75 %) et 6 000 € sur leur impôt sur le revenu (déductible à 66 %).

JE NE SUIS PAS ASSUJETTI A L'IFI

Si vous n'êtes pas assujetti à l'IFI, 66 % du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Au-delà de 20 %, l'excédent est reportable sur les cinq années suivantes.

Vous pouvez faire un don sur notre plateforme sécurisée :

www.passerellesnumeriques.org



CALENDRIER IFI 2023

La date de déclaration de votre IFI est la même que celle de l'impôt sur le revenu, et ce, sans distinction de patrimoine.

Afin de garantir votre déduction fiscale, **votre don doit nous parvenir impérativement avant la date de dépôt de votre déclaration.**

Merci de vous reporter aux dates en **rouge** ci-dessous.

	Type de déclaration	Dates	Obligations fiscales
Patrimoine net taxable supérieur à 1,3 millions d'euros	Déclaration de revenus « papier »	11 mai 2023	Date limite d'envoi de vos dons via chèque à la Fondation Amanjaya en utilisant le bulletin de soutien ci-joint
		18 mai 2023	Date limite de dépôt de déclaration des revenus 2022 et de déclaration du patrimoine taxable à l'IFI. <u>Date limite d'enregistrement des dons déductibles de l'IFI.</u>
	Déclaration de revenus par internet	11 mai 2023 (départements de 1 à 19) 23 mai 2023 (départements de 20 à 54) 31 mai 2023 (tous les autres départements + non-résidents)	Date limite d'envoi de vos dons via chèque à la Fondation Amanjaya en utilisant le bulletin de soutien ci-joint
		23 mai 2023 (départements de 01 à 19) 30 mai 2023 (départements de 20 à 54) 7 juin 2023 (tous les autres départements + non-résidents)	Dates limites de dépôt de déclaration des revenus 2021 et de déclaration du patrimoine taxable à l'IFI. <u>Date limite d'enregistrement des dons déductibles de l'IFI.</u>
Vous êtes dispensé de fournir à l'administration fiscale les justificatifs de dons . Toutefois, il est indispensable de les conserver pour pouvoir les fournir en cas de contrôle.			

BULLETIN DE SOUTIEN

Merci d'envoyer votre don, accompagné de ce bulletin à :
Fondation Amanjaya - Benoît Genuini - 4 avenue Girodet - 92500 Rueil-Malmaison

OUI, je choisis de soutenir l'éducation et l'accès à l'emploi des jeunes les plus

défavorisés, et je fais un don de _____ € *

La Fondation de France m'enverra directement mon reçu fiscal.

Fondation
Amanjaya

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____

Email : _____ @ _____

*Chèque à libeller à l'ordre de :

« Fondation de France - Fondation Amanjaya »

Fait à :

Le :

Signature: